

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

**Arrêté du 14 janvier 2026
relatif au commissionnement d'agents de réserves naturelles**

NOR : TECL2601042A
(*Texte non paru au journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 14 janvier 2026

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation d'infractions relevant de la compétence des agents des réserves naturelles, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
CORRE Frédéric	Réserve naturelle régionale des Sites géologiques de la Presqu'île de Crozon	RN et sites du CDL gérés par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
FABING Christophe	Syndicat Mixte du PNR des Vosges du Nord	RNR Rochers et Tourbières du Pays de Bitche	RNN Rochers et Tourbières du Pays de Bitche
GERNIGON Julien	Ligue pour la protection des oiseaux	RNN Lilleau des Niges	RNN Lilleau des Niges et son périmètre de protection

LEMESLE Jean-Christophe	Ligue pour la protection des oiseaux	RNN Lilleau des Niges	RNN Lilleau des Niges et son périmètre de protection
-------------------------	---	-----------------------	--

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.